



Commune de Doue
1 bis rue Champenois 77510 Doue
Tél. 01 64 20 99 94 Fax 01 64 65 42 54
E-mail : mairie.doue@orange.fr
Site : <http://www.doue.fr>

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le douze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de DOUE, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELESALLE, Maire.

Présents : Jean-François DELESALLE – Jackie FROTTIER – Claude RAIMBOURG – Jean-Erick PINON - Arlette DEBARD – Jean-Marie PHILIPPE – Philippe MAZURE - Anne-Lise DISIC - Corinne CALVO – Thomas CABRERA - Daniel JEUNEHOMME - Bernadette LEMARCHAND – Cyrille DUPUPET – Sylvie AMÉ –

Absent excusé : Evelyne DELATOUCHE

- **SOLLICITE** le Conseil Régional d'Ile de France au titre de la sécurité routière et le Département de Seine-et-Marne pour la réalisation d'un plateau surélevé au croisement de la D19 et de la D37 et l'installation de radars pédagogiques

- **DECIDE** de contracter un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne pour l'assainissement collectif en attendant la perception des subventions

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie des Morin portant sur les précisions apportées sur les COMPETENCES OPTIONNELLES - § Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance « la création et la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents »

- **ACCEPTE** la convention de partenariat établie par le SMITOM Nord Seine-et-Marne concernant le prêt, à titre gracieux, d'un broyeur professionnel de déchets verts aux collectivités de son territoire

- **ACCEPTE** la convention du SDESM pour les prestations relatives à l'entretien de l'éclairage public

- **ACCEPTE** les termes de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le préfet de Seine et Marne

ACCEPTE le remboursement de la location d'un garage pour la période du 15 juin 2016 au 15 octobre 2016

- **DECIDE** d'inclure dans le règlement de location de la salle des fêtes l'établissement d'un chèque de caution de 100 € pour le ménage


Jean-François DELESALLE